



Appel à candidature pour l'hébergement d'une collection biologique dans le cadre d'un projet de la FNCLCC

Dans le cadre d'un projet de regroupement des échantillons biologiques générés lors des études promues par la FNCLCC, la FNCLCC lance un appel à candidature de plateformes susceptibles d'assurer la cryo-préservation et la conservation de cette collection d'échantillons biologiques sous embargo, ainsi que la réalisation des étapes pré-analytiques d'extraction d'ADN, ARN et micro-RNA ou protéines de ces mêmes échantillons. Les étapes analytiques seront effectuées indépendamment de cette plateforme, sauf mission attribuée séparément.

La plateforme devra fournir la liste des certifications obtenues à ce jour.

La collection sera constituée à partir d'échantillons tissulaires congelés, de blocs de paraffine, d'échantillons sanguins, et de leurs produits dérivés.

La plateforme devra disposer d'une infrastructure de stockage cryogénique susceptible d'héberger immédiatement au minimum **1000 échantillons tissulaires congelés** et 3000 blocs de paraffine, puis au maximum 500 échantillons tissulaires congelés, 500 blocs de paraffine et 500 échantillons sanguins par an.

L'infrastructure de la plateforme devra permettre :

1. d'assurer l'accueil, l'enregistrement et l'étiquetage des échantillons ;
2. d'assurer la mise en paillettes sécurisées des échantillons sanguins ;
3. de gérer informatiquement la traçabilité et l'intégralité des échantillons préservés ;
4. de disposer d'un outil informatique permettant d'assurer à tout moment un inventaire des échantillons et leur transfert vers les laboratoires qui auront la responsabilité des analyses moléculaires ;
5. de disposer d'une installation de cryogénie sécurisée (personnel d'astreinte, container de secours) ;
6. de justifier d'un espace de stockage cryogénique suffisant et de containers adaptés à l'hébergement des différentes parties de la collection, incluant les capacités de stockage en azote liquide ;
7. d'assurer le contrôle anatomo-pathologique des % de cellules tumorales dans les échantillons ;
8. de réaliser des extractions standardisées d'acides nucléiques ADN, ARN, micro-RNA et protéines ;
9. d'assurer le contrôle de qualité et quantification des acides dérivés ;
10. de gérer informatiquement la traçabilité de l'intégralité des produits dérivés ;
11. de disposer de procédures pour chacune des étapes citées ci-dessus, rédigées et consultables par le client (FNCLCC) ;



Les coûts d'acheminement des échantillons, de préparation des produits dérivés, de contrôle qualité, de stockage, de traçabilité et de redistribution des échantillons seront pris en charge par la FNCLCC.

Concernant l'exploitation de cette collection, La FNCLCC sera le seul interlocuteur et le seul donneur d'ordre.

La FNCLCC adressera à la plateforme, un ordre de mission décrivant, pour chaque projet d'étude nécessitant l'exploitation de cette collection, les informations suivantes :

- ✓ le laboratoire d'analyses qui sera chargé de l'analyse des échantillons, ainsi que le directeur responsable
- ✓ le type d'échantillons et la quantité exacte à envoyer à ce laboratoire.

La plateforme responsable du stockage s'engagera à fournir les échantillons demandés au laboratoire sélectionné, dans les délais prévus, et dans le respect des règles de qualité. La plateforme mettra ensuite à jour l'inventaire de la collection, et sera responsable de la traçabilité des échantillons envoyés.

Les dossiers de candidature devront être adressés par courrier en 2 exemplaires papier, et par e-mail en version électronique complète, et en version électronique anonymisée, **avant le 10 septembre 2010** à l'adresse suivante :

Dr Jocelyne BERILLE
Directeur Scientifique
FNCLCC
101 rue de Tolbiac
75654 PARIS Cedex 13
Mail : j-berille@fnclcc.fr

Ils devront comporter au maximum 5 pages.

Ils devront répondre aux 11 points listés ci-dessus ; décrire l'institution et la plateforme, décrire les certifications, décrire les capacités de stockage, décrire les travaux réalisés antérieurement, les méthodes d'extraction utilisées et l'outil de traçabilité.

Enfin, un devis devra être établi pour une période de 4 ans.